

2022_435

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS

13580

2022_4_DGS

REMPLACEMENT DU MAIRE DANS LA PLENITUDE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.17 du code général des collectivités territoriales indiquant qu'en cas d'absence le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations du tableau,

Vu l'absence de Monsieur le Maire du 7 au 10 octobre 2022 inclus,

A R R E T E

Article 1 : Monsieur le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions et suivant l'ordre de nomination du tableau, par Monsieur Yves LOMBARDO, Adjoint aux transports, aux affaires militaires et à la sécurité, du 7 au 10 octobre 2022 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté conformément à l'article L 2122 29 du code général des collectivités territoriales et à la circulaire ministérielle du 5 Mars 1982 sera publié par affichage sur les panneaux officiels de la commune.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence et aux intéressés.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 20 septembre 2022.

Le Maire
Olivier GUEROUX

